



## COMMUNE DE ST MARTIN-DE-QUEYRIERES

Nous vous informons de l'extinction de l'éclairage  
public à compter

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2022**

Sur l'ensemble de la commune sauf secteurs  
stratégiques et non dissociables

*Merci de votre compréhension*

Le Maire

Serge GIORDANO

